



Assemblée générale du 06 juin 2025 Salle REGERE.P à Marcillac 20h30

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ACCA Val de Livenne

Secrétaire de séance: Monsieur CHARLES Laurent

Selon l'ordre du jour:

- Approbation du PV de l'AG du 14 juin 2024
- Compte rendu des réunions du CA de la saison 2024/2025
- Approbation du bilan moral et financier de la saison 2024/2025
- Approbation du budget prévisionnel de la saison 2025/2026
- Approbation de la modification partielle de la RCFS (Réserve de chasse)
- Préparation de la saison 2025/2026
- Questions diverses

Le Président M. Frédéric MARCHEGUAY déclare la séance ouverte à 20h40.

Il remercie Madame et Messieurs les élus Val de Livenne, Messieurs les propriétaires et tous les membres présents.

Le Secrétaire M. Laurent CHARLES fait lecture du PV de l'AG du 14 juin 2024 inscrit sur le registre et le met à l'approbation de l'Assemblée.

Le procès-verbal 2024 soumis et approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire Laurent CHARLES fait lecture de l'ensemble des comptes rendus du CA de la saison 2024/2025.

Pas de remarque, ni de question de l'assemblée.

Bilan moral:

Le Président M. Frédéric MARCHEGUAY présente le bilan moral de la saison écoulée.

En fonction des spécificités des chasses pratiquées, le président fait apparaître qu'il y a une parité entre la chasse au gros gibier et celle du petit gibier 50% sur le territoire Val de Livenne.

Le nombre d'adhérents sur ces trois dernières saisons reste stable.

Il retrace les faits marquants de la saison, à savoir le travail des membres du bureau sur l'aménagement du territoire pendant l'inter saison. Il remercie au passage les propriétaires qui participent et mettent leurs parcelles à disposition pour le maintien de la biodiversité.

Une bonne participation de chasseurs de petit gibier a permis de favoriser un lâcher important de gibier de repeuplement sous contrôle de la FDC33.

Le passage du migrateur en général s'est montré plutôt timide, sauf pour la bécasse en bonne santé qui a occupé le territoire tout au long de la saison.

Le lièvre est bien présent et le prélèvement effectué reste dans la moyenne.

Sous la responsabilité du référant Tony MACAUD, les objectifs du plan de chasse sont atteints grâce aux nombreuses battues et l'aide du tir à l'affût et approche.

La pression de la chasse en battue du sanglier est restée de mise afin de limiter les dégâts. L'ACCA a recruté un troisième jeune meutier pour renforcer ses rangs.

Plusieurs battues au renard ont eu lieu tout au long de la saison. Là aussi un nouveau meutier a permis de progresser dans ce domaine.

Un plan corvidé s'est réalisé en prévention des cultures au mois de Février.

Le président souligne la prise de conscience des chasseurs en battue sur le respect des règles de sécurité et de la mise à jour sur la décennale sécurité qui doit être réalisée avant 2030.

Sur le plan festivité l'ACCA a organisé une journée pêche à la truite ouverte à tout public sur un étang privé, elle remercie son propriétaire Philippe MACE.

Le président remercie également tous les membres au complet du CA pour leur implication à la réussite de cette journée et les donateurs pour la tombola.

Le président remercie Elodie et Tony pour la bonne gestion du fonctionnement de la cabane de chasse et les nombreux repas organisés pour les chasseurs dans un but de partage et de convivialité.

Suite et fin du démantèlement de la volière anglaise des «roux» sur la propriété de Monsieur Steindorf: L'évacuation du tas de grillage a été réalisé par Mikaël TRIGEOL et Romaric MORILLON tous deux membres du CA, ce dimanche matin, merci à eux.

Le président conclut ce bilan moral en remerciant Monsieur le maire et son conseil municipal pour s'être engagé par un vote à l'unanimité en faveur de la défense des chasses traditionnelles, notamment celle de la chasse au filet de la palombe.

Cette motion diligentée par la FDC33 avait été envoyée à toutes les mairies de Gironde en leur demandant de soumettre ce sujet à l'ordre du jour d'une réunion de conseil municipal et de se prononcer par un vote.

Merci également pour son intervention au conseiller municipal et chasseur adhérent Patrick BERTHELOT.

Le bilan moral est soumis au vote:

Approbation à l'unanimité du bilan moral.

Bilan financier:

Le Trésorier M. Stéphane DUCOUT distribue et présente le bilan financier de la saison écoulée aux membres présents.

Pas de remarque particulière de l'assemblée qui apprécie un bilan positif.

Le bilan financier est mis à l'approbation et approuvé à l'unanimité.

Le trésorier Stéphane DUCOUT distribue et présente le budget prévisionnel.

Pas de remarque particulière de l'assemblée.

Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 à l'unanimité.

Le président profite de cet instant pour remercier notre vérificateur aux comptes en la personne de Jean-Luc SEUBE (conseiller municipal, chasseur adhérent à Val de Livenne) pour son travail de contrôle et de garant de la bonne tenue de la comptabilité de l'ACCA.

Le vérificateur aux comptes mentionne l'excellent travail du trésorier Stéphane DUCOUT.

Sur demande du président, Jean-Luc SEUBE accepte de continuer sa mission de vérificateur aux comptes de l'ACCA Val de Livenne.

Modification partielle de la Réserve de Chasse et Faune Sauvage:

Suite aux demandes d'opposition cynégétique acceptées de Messieurs ESPIOT James et HERAUD Stéphane, et applicables dès la saison 2025/2026, le président par la voix du conseil d'administration propose à l'assemblée de ne pas déplacer la RCFS. La superficie opposable de Monsieur ESPIOT James serait incluse dans la RCFS.

Après débat, le sujet est soumis au vote:

Pas de modification des réserves de chasse et de faune sauvage pour la saison 2025/2026.

L'Assemblée adopte à l'unanimité.

Préparation pour la saison 2025/2026:

Reconduction de la même organisation pour la chasse aux gros et petits gibiers.

Questions diverses:

Monsieur ROUSSEAU Eric, propriétaire viticulteur à «chandas» expose son problème récurrent avec le chevreuil gourmand qui selon lui a pillé 1000 pieds de sa vigne ce printemps 2025, constaté par les techniciens de la FDC33.

Devant l'insuffisance selon lui du plan de chasse cervidé de l'ACCA, l'inefficacité du trico et des tirs de destruction administratif par la louveterie, Monsieur ROUSSEAU dit qu'il va clôturer toutes ses parcelles de vigne.

Il estime que le chevreuil est en surpopulation sur le territoire val de livenne.

Pas d'autre question diverse de l'Assemblée.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Président,
MARCHEGUAY Frédéric



Le Secrétaire,
CHARLES Laurent

